

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Désignation des membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la liste des membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE13), jointe en annexe à ce rapport, désignés pour une durée de 3 ans, conformément au décret n° 2016-1285 du 29 septembre 2016 relatif à la composition pluri-institutionnelle de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE).

A l'unanimité

**ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**